

# SANGO ya BOMOKO

## HABARI YA UMOJA

EDITION N° #8

### A PROPOS DU BULLETIN

Produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd, Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco, ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent au sein de la communauté et qui peuvent être porteurs des discours de haine, des discours tribalistes et des fausses informations.

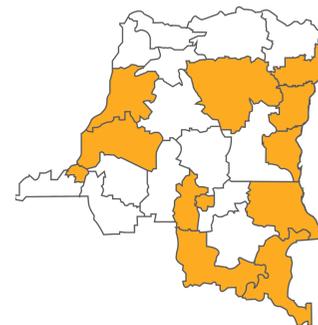
La collecte se fait sur terrain, sur les réseaux sociaux et autres plates formes numériques dans les 12 provinces de la RDC comme présentées ci-contre par les organisations précitées.

### ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



76 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 50 sont des désinformations et 20 sont des mésinformations.

### ZONE DE COLLECTE



- Kinshasa
- Tshopo
- Kasai-Oriental
- Nord-Kivu
- Lualaba
- Kasai-Central
- Equateur
- Haut-Katanga
- Sud-Kivu
- Ituri
- Tanganyika
- Mai-ndombe



“ Sans fichier électoral fiable pas d'élections en RDC  
Kinshasa/Twitter

“ Je vous jure, il faut oublier les élections cette  
année en RDC  
Nord-Kivu/Discussion communautaire

“ Félix Tshisekedi va glisser et les élections ne se  
tiendront qu'en 2025  
Nord-Kivu/Discussion communautaire

“ Les élections n'auront pas lieu cette année en RDC  
Nord-Kivu/Discussion communautaire

“ Je suis sûre que les élections n'auront pas lieu  
cette année  
Nord-Kivu/Discussion communautaire

“ JDieu veut que Tshisekedi reste président de la  
RDC jusqu'en 2025, date à la tenue des élections  
qu'il va gagner  
Nord-Kivu/Discussion communautaire

« La fiabilité du fichier électoral repose sur deux critères fondamentaux : l'existence des électeurs qui se sont fait enrôlés dans leurs circonscriptions, c'est-à-dire que la CENI procède à l'identification et à l'enrôlement des électeurs dans les différentes circonscriptions reconnues par la loi.

Le deuxième critère est la faculté de produire ou de générer les sièges pour chaque circonscription électorale proportionnellement au nombre d'électeurs qui se sont inscrits là-bas.

Le nombre de sièges est fixé sur base des électeurs qui se sont inscrits dans chaque circonscription électorale», explique Nestor Maroyi, chargé de l'éducation civique et électorale à la CENI.

Il ajoute : « Cela permet au Parlement d'adopter la loi portant répartition des sièges.



## THÉMATIQUE 1 : FICHER ÉLECTORAL

Il se peut qu'il y ait des électeurs qui se sont enrôlés une ou plusieurs fois, on appelle ça les inscriptions multiples. A ce niveau, on raye les inscriptions multiples d'un électeur qui s'est fait enrôler plusieurs fois. On procède à l'audit du fichier électoral pour constater les objectivités du fichier par rapport au nombre de personnes qui se sont inscrits, par rapport au fait qu'on ne constate pas des irrégularités dans ce fichier ».

« La CENI est en mesure d'organiser les élections en décembre 2023 parce que les conditions sont réunies de manière maximale : il y a existence des électeurs, des centres et bureaux de vote, des agents qui vont travailler dans les bureaux de vote et de dépouillement.

Présentement la CENI fait la mise à jour des machines à voter qui vont permettre à ce que le déploiement et le dépouillement dans les bureaux de vote soient réalisés...

Les conditions pour arriver aux votes sont là et il ne reste plus grand chose à faire », conclu Nestor Maroyi, chargé de l'éducation civique et électoral à la CENI.

Cinq experts recrutés par la CENI ont rendu public les conclusions de l'audit du fichier électoral lundi 22 mai 2023, rapporte [actualite.cd](https://www.actualite.cd).

Ces auditeurs externes ont déclaré que ce fichier électoral contient les données validées, estimées à 43 955 181 électeurs qui découlent des statistiques brutes de 47 299 364 enrôlés.

Pour ce qui est d'un prétendu glissement, l'article 70 de la constitution de la République démocratique du Congo souligne que le mandat du Président de la République est de cinq ans renouvelable une seule fois.

Au pouvoir depuis 2018, le mandat du Président Félix Tshisekedi expire cette année où sont prévues les élections.

“ Denis kadima a annoncé que la cenI est prête pour les élections techniquement mais financièrement non.  
Kinshasa/Programme TV

Le budget de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour l'exercice 2023 s'élève à environ 689 millions de dollars.

À cinq mois des élections générales prévues le 20 décembre 2023, les autorités de la CENI ne cachent pas leur crainte quant aux retards constatés dans le décaissement des allocations nécessaires surtout en cette période pré-électorale où les dernières grosses commandes doivent être lancées.

Cependant, le ministre des Finances de la RDC, Nicolas Kazadi, se veut rassurant quant au respect du calendrier électoral de la CENI.

« 200 millions USD ont été affectés à la CENI en ce mois de juillet 2023 », a déclaré Nicolas Kazadi lors du briefing presse du lundi 17 juillet 2023.

Pour le Ministre Nicolas Kazadi, « au vu de ce décaissement, la question des moyens financiers ne devrait plus être évoquée comme pesanteur à l'organisation des élections de décembre 2023 ».

Il sied de noter que le Gouvernement de la RDC prévoyait d'allouer un volume équivalent à 460 millions de dollars à la CENI à fin juillet 2023.

Après ce dernier décaissement du Gouvernement central, le solde des allocations prévues pour la Centrale électorale serait désormais évalué à 220 millions de dollars. Sans compter les arriérés de l'an passé.

Bien que la contrainte financière ne soit entièrement comblée, les dirigeants de la CENI se montrent néanmoins optimistes tout en invitant le Gouvernement ainsi que les autres parties prenantes à remplir leur part de responsabilité pour la réussite du quatrième cycle électoral.



## THÉMATIQUE 3 :

### PUBLICATION DES LISTES PROVISOIRES DES CANDIDATURES À LA DÉPUTATION NATIONALE

“ RDC: la CENI publie une liste sélective des partis recevables aux élections, favorables au pouvoir en place. Elle défie d'autres partis politiques, la CENCO et l'ECC favorable à la révision citoyenne du fichier électoral, et des personnalités de la société civile. On est mal parti.

[Kinshasa/Twitter](#)

“ Les opposants ont déposé les candidatures à la CENI nuitamment, le cas de Prince Epenge de LAMUKA.

[Kinshasa/Facebook](#)

“ La CENI continue à recevoir les dossiers de candidature des députés nationaux après la fermeture officielle des BRTC

[Kinshasa/Emission radio](#)

La recevabilité ou non des listes des candidatures par partis politiques ou regroupements politiques se base sur l'article 22 de la nouvelle loi électorale promulguée en juin 2022. Ledit article dispose qu'une liste présentée par un parti politique, un regroupement politique ou une candidature indépendante est déclarée irrecevable

lorsque : elle reprend le nom d'une ou de plusieurs personnes inéligibles ; elle porte un nombre de candidats supérieur au nombre de sièges fixés pour chaque circonscription et elle reprend le nom d'un candidat dans plus d'une circonscription électorale pour un même niveau. L'alinéa 2 de l'article 22 ajoute que : sont également irrecevables, les listes du parti ou du regroupement politique qui n'auront pas atteint 60% de sièges en compétition (seuil de recevabilité). Cette disposition s'applique aux élections législatives, provinciales, municipales et locales directes.

#### Qu'est ce que le seuil de recevabilité ?

Le seuil de recevabilité est un pourcentage fixé par la loi, que les partis et regroupements politiques doivent atteindre pour que leurs listes de candidatures soient déclarées recevables (art. 41 des mesures d'application).

Toutefois, les partis ou regroupements politiques dont les listes ont été jugées irrecevables pour les législatives nationales peuvent saisir la Cour constitutionnelle. La publication des listes définitives n'interviendra qu'après les arrêts de la haute Cour.



## THÉMATIQUE 3 :

### PUBLICATION DES LISTES PROVISOIRES DES CANDIDATURES À LA DÉPUTATION NATIONALE

Plusieurs partis politiques de l'opposition dont Ensemble pour la République de Moïse Katumbi, Envol de Delly Sessanga, Nouvel Elan d'Adolphe Muzito et Leadership et gouvernance pour le développement (LGD) de Matata Ponyo, ont déposé leurs candidatures contrairement aux partis proches de Martin Fayulu dont celui de Prince Epenge. Sur les listes provisoires récemment publiées, ce dernier n'est pas non plus repris ni Lamuka, qui n'est d'ailleurs pas un regroupement politique reconnu officiellement en RDC. Lamuka est une plateforme électorale.

S'agissant de l'affirmation selon laquelle la CENI continue à recevoir les dossiers de candidatures des députés nationaux, cette rumeur est bien fautive. « La CENI ne reçoit plus les candidatures de députés nationaux. Le contentieux de réception des candidatures est en cours. La CENI, en ce moment, ne peut qu'obéir aux ordres de la Cour si elle estime qu'un requérant en contestation de candidature a raison », a dit Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation et d'éducation civique à la CENI.

“ Nous rappelons au bureau de la CENI que les 4 millions d'électeurs fictifs dissimulés dans le fichier électoral ne passeront pas.  
[Kinshasa/Twitter](#)

Les auditeurs externes du fichier électoral de la CENI avaient, lors de la présentation des résultats aux termes de cinq jours de travail, indiqué que seuls 3 344 183 enrôlés soit 7,07% n'étaient pas en règle et, par conséquent, radiés du fichier électoral.

Ces enrôlés radiés sont ont été répartis comme suit : 2 235 798 doublons soit 4,73% ; 976.506 mineurs soit 2,06% ; 140.239 soit 0,2% à cause des photos de photos et enfin, 1559 soit 0,0% ont été élagués pour données test. ?

En définitive, les auditeurs externes ont déclaré le fichier électoral de la CENI « fiable » avec 43 955 181 électeurs sur les 47 299 364 enrôlés issus des données brutes.

“ Et les soldats qui sont sensés protéger la population sont malheureusement aussi complice des kidnappings.  
Nord-Kivu/discussion communautaire

“ 85% de kidnappeurs kinois sont des kasaiens dont 90% sont du Kasai oriental. Voilà pourquoi ils sont décriés en RDC.  
Kinshasa/Emission radio

“ Le kidnapping des enfants est occasionnée par le règlement des comptes de leurs parents sinon ces enfants n'ont fait des mal à personnes pour subir ses tortures  
Nord-Kivu/Discussion communautaire

“ Les réseaux de communications sont complices des vols et kidnapping car ce n'est pas difficile pour eux de retracer les appels faites par les kidnappings  
Nord-Kivu/Discussion communautaire

Selon un expert en télécommunications, l'absence d'un registre national de la population constitue la grande difficulté pour endiguer ce phénomène

En RDC, le phénomène kidnapping est une préoccupation majeure pour la sécurité publique et le développement du pays. Des criminels exploitent souvent les réseaux de télécommunications pour coordonner leurs activités, notamment communiquer avec les victimes, demander des rançons et échapper à la détection des autorités. Des accusations sont souvent portées contre les opérateurs de téléphonie mobile selon lesquelles ils seraient complices en raison de leur prétendue négligence dans le développement d'outils de détection pour identifier les ravisseurs.

Joint ce jeudi 17 août 2023, un expert en télécommunications a d'emblée affirmé que la responsabilité première de prévenir et de combattre les enlèvements incombe à l'Etat tout en soulignant que les entreprises de téléphonie ne peuvent que collaborer à la réalisation de cette mission et à sa réussite.

Selon lui, le système de contrôle en RDC est défaillant à cause de l'absence d'un registre national de la population. Qui est citoyen et qui ne l'est pas ? L'Etat ne dispose pas des données fiables pour répondre à cette question. D'où, la difficulté pour les sociétés de télécommunications de mettre en place des procédures de vérification d'identité de leurs abonnés en vue de lutter de manière efficace contre les activités illégales.

« Les sociétés de télécommunications sont tenues d'identifier les utilisateurs de leurs réseaux. Pour mieux servir ses abonnés, toute société doit les connaître en les identifiant. Ce qui n'est pas aisé dans notre pays à cause de l'inexistence d'un fichier national fiable d'identification des citoyens. L'État doit donc tout mettre en œuvre pour l'établissement d'un tableau national d'identification des citoyens. Dans la mesure où cela est possible, les opérateurs peuvent aider la justice à identifier les auteurs des infractions pour autant que ceux-ci aient recouru à leurs réseaux dans leur activité criminelle », a-t-il expliqué.

En dépit de cette faiblesse, cet expert a mis en exergue les mesures de sécurité mises en place par les entreprises de télécommunications.

Il a notamment parlé des procédures pour l'enregistrement des cartes SIM et la vérification de l'identité des utilisateurs. Il a ensuite fait mention des technologies de pointe telles que la géolocalisation, l'analyse des données et la surveillance des communications dont ils sont capables de faire et qui peuvent servir aux instances judiciaires.

« Dans le cadre d'instruction des dossiers des enlèvements (Kidnapping), la justice peut recourir à l'expertise des sociétés des télécommunications dans le strict respect des prescrits de la Constitution et de la loi qui protègent le secret des correspondances et la vie privée des citoyens. Requises conformément à loi, les sociétés des télécommunications peuvent fournir à la justice des éléments importants sur l'identification des criminels, leur localisation et les contenus de leurs communications », a-t-il fait savoir.

À en croire cet expert, les sociétés de télécommunications font face à des défis majeurs notamment la difficulté d'acquisition des équipements appropriés pour aider la justice à bien traquer les criminels.

« S'agissant de la localisation des utilisateurs des réseaux et de l'analyse des données (voix, écrits images...) qui passent par leurs réseaux, la collaboration à la manifestation de la vérité en justice requiert l'acquisition des équipements souvent coûteux. Les opérateurs de téléphonie ne poursuivant pas une mission de sûreté publique, investissent de moins en moins dans l'acquisition desdits équipements. Sous d'autres cieux, l'État acquiert lui-même ces équipements qu'il connecte aux réseaux des télécommunications et réduit sa dépendance aux opérateurs », a soutenu cet expert.

En juillet 2023, le Tribunal de grande instance de Kinshasa/Gombe avait condamné à la peine de mort une vingtaine de personnes poursuivies dans l'affaire des enlèvements dans la ville de Kinshasa.

### **Non, les services de sécurité ne sont pas complices des kidnappeurs**

La question des enlèvements des civils devenus récurrents dans la province du Nord-Kivu suscite des réactions et polémiques au sein de la population.

Dans des échanges et discussions communautaires, certains citoyens congolais pointent du doigt les services de sécurité. Ils tirent la conclusion selon laquelle les services de sécurité sont de mèche avec les kidnappeurs. Au lieu de sécuriser la population. C'est faux, cette rumeur est collectée et traitée par l'équipe du bulletin Sango ya bomoko.

Citation : "Et les soldats qui sont censés protéger la population sont malheureusement aussi complices des kidnappings."

Pour vérifier cette information pourtant fautive répandue au sein de la communauté, nous nous sommes approchés des services de la Police nationale congolaise qui ont démenti et précisé qu'en aucun cas les services de sécurité, notamment policiers et militaires, ne peuvent être complices de kidnapping.

" C'est très faux ce qui est raconté, par exemple au niveau de la police, je dirai qu'ils ne sont pas complices car d'ailleurs ils travaillent jour et nuit pour mettre la main sur ces kidnappeurs.

D'ailleurs les kidnappeurs que nous arrêtons et présentons même devant la presse ne sont pas des policiers, nombreux sont des civils ce sont des civils qui commettent ce genre d'acte", nous a fait savoir un officier de la police à Goma

Et de poursuivre : "Nous poursuivons avec des enquêtes et au moment opportun, nous vous partagerons le profil des kidnappeurs, vous le saurez, nous sommes engagés à lutter contre la criminalité en province et bientôt vous verrez des résultats"

La situation sécuritaire au Nord-Kivu demeure préoccupante. A Goma, chef-lieu de cette province, des cas de cambriolages et d'enlèvements se sont multipliés ces dernières semaines. Lundi dernier, deux jeunes garçons ont été enlevés et conduits à des destinations inconnues. Les ravisseurs exigent des rançons allant entre 5 et 10 mille dollars américains pour leur libération.

La mission de la Police est donc d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens.

Elle ne peut pas se retrouver dans le dossier des enlèvements des populations car ladite mission de la Police découle notamment des dispositions de l'article 185 de la Constitution et de l'article 2 de la loi n° 11/013 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement de la Police Nationale Congolaise.

" La Police nationale congolaise, ci-après la Police nationale, est un service public, civil, accessible, à l'écoute de la population et chargé de la sécurité et tranquillité publiques, de la sécurité des personnes et de leurs biens, du maintien et du rétablissement de l'ordre public

Ainsi que de la protection rapprochée de hautes autorités", peut-on lire dans cette loi portant organisation et fonctionnement de la PNC

Pour parvenir à une collaboration avec l'ensemble des populations, un mécanisme de rapprochement des services de police avec les populations, a été mis en place. Il s'agit de la Police de Proximité.



## ANALYSE

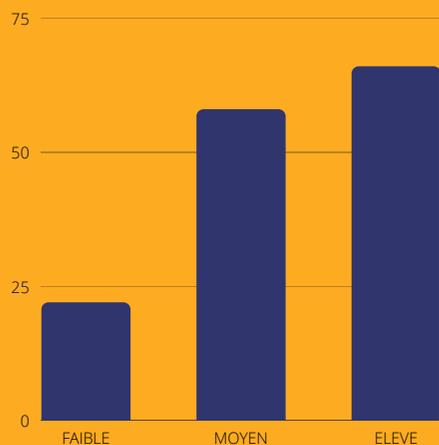
Les occurrences de discours haineux et des fake news continuent d'alimenter des débats sur la toile. La semaine passée, les outils de Bomoko ont collecté plus d'une centaine de messages dangereux susceptibles de perturber l'ordre social. Ces messages, relatifs au processus électoral, pour certains, et à la sécurité des personnes et de leurs biens, pour d'autres, dont le risque est élevé, ont été regroupés en 4 thématiques: fichier électoral, financement des élections, publication des listes provisoire à la députation nationale et kidnapping en RDC.

Après analyse, il ressort que certaines désinformations sur le processus électoral découlent de l'ignorance. C'est pourquoi dans le présent bulletin il y a un encadré qui explique les notions de seuils de recevabilité et de représentativité.

A part ça, Bomoko dans cette 8<sup>e</sup> édition s'est penché sur les accusations récurrentes contre les sociétés de télécommunication dans le phénomène kidnapping. La désinformation ne touche pas que les individus ou des structures privées, elle affecte aussi des sociétés commerciales. Et cela menace les rapports entre elle et la communauté. Le bulletin détaille que l'obstacle majeur pour endiguer le kidnapping est l'absence d'un registre national de la population.

Une société qui se veut démocratique a le devoir de combattre tout discours qui porte des germes de division.

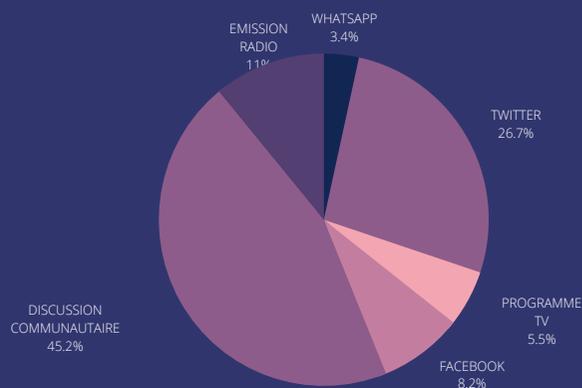
## Niveau de risque



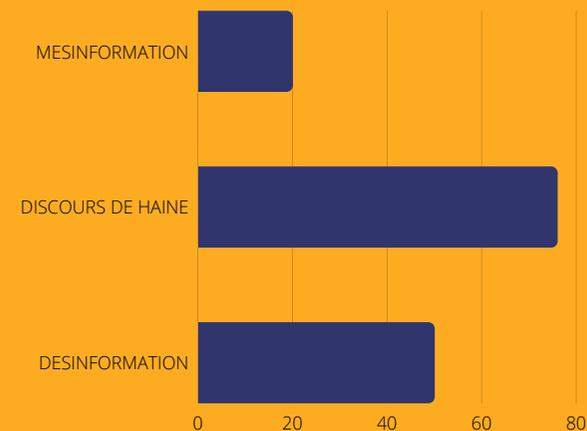
Du 06 au 12 août 2023, nous avons collecté 146 feedbacks dans 3 provinces parmi les 12 ciblées par le projet. De ces feedbacks, 56 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 39 sur Twitter, 12 sur Facebook et 5 sur WhatsApp ; et 90 proviennent de la collecte hors ligne dont 66 pendant les discussions communautaires en face à face, 16 pendant l'écoute des différentes émissions radio et 8 sur différents programmes Tv. 66 de ces feedbacks ont un niveau de risque élevé, 58 un niveau de risque moyen et 22 un niveau de risque faible.

## Plateformes

Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions communautaires sont le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent en République Démocratique du Congo pouvant étancher la cohésion sociale avec 66 feedbacks suivi de Twitter avec 39 feedbacks.



## Type de message



76 feedbacks collectés pendant cette période sont des discours de haine, 50 sont des désinformations et 20 sont des mésinformations.

## Consulter également :



Sango ya bomoko - Habari ya umoja :  
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>

**Vous voulez nous donner  
votre avis, vous impliquer ou  
partager des données ?**

**Nous aimons discuter !**



**Contact:**

 Japhet Toko

 [info@actualite.cd](mailto:info@actualite.cd)

 +243 812 140 172

**Date de publication : 21 Août 2023**

Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab, Next Corps, Actualité.cd,  
Balobaki, Congo Check, Lokuta Mabe, 7sur7.cd et ZoomEco

Rédacteurs en chef : Ange Kasongo et Israël Mutala

